



**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER  
A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 08/0669

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par la SARL CLASS TEX,

Considérant que la SARL CLASS TEX est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro n° 497 551 689,

Considérant que la SARL CLASS TEX a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : La SARL CLASS TEX est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 46 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : vente au détail de tous textiles saisonniers.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 15 Avril 2008 pour se terminer le 30 Septembre 2008 moyennant une redevance de 4.050,15 € ainsi calculée : 97,50 €/m<sup>2</sup>.

ARTICLE 3 : La SARL CLASS TEX a remis ce jour une garantie de paiement de la redevance telle qu'elle est fixée à l'article 2.

La SARL CLASS TEX, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont il a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,  
Le 3 Juin 2008

Lu et Approuvé,  
Pour la Sarl CLASS TEX,

Pour Le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. BEN AMOR

Henri LE GUEUT

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 15 juillet 2008

